

IndustriAll Europe presse l'UE d'agir aussi rapidement que possible pour faire de la démocratie au travail un droit effectif

Déclaration du Comité « Politique d'entreprise » d'industriAll European Trade Union

Bruxelles, 9 novembre 2017

Depuis l'adoption de la Directive refondue sur les CEE en 2009, aucune nouvelle initiative significative ni aucune initiative de nature légalement contraignante n'ont été prises au niveau européen qui aurait aidé à progresser vers une véritable démocratie au travail. Suite à sa réunion à Francfort-sur-le-Main, les 26-27 octobre 2017, le Comité « Politique d'entreprise » d'industriAll European Trade Union déplore le manque d'ambition dont fait preuve la Commission européenne depuis des années, malgré la nécessité absolue pour des millions de travailleurs européens et leurs représentants de voir leurs droits à l'information, à la consultation et à la participation aux prises de décision de l'entreprise correctement appliqués et renforcés.

IndustriAll Europe promeut un modèle de démocratie sociale au travail, qui donne aux travailleurs, au niveau national et européen, voix au chapitre sur la stratégie d'entreprise. Un modèle qui est bénéfique à la durabilité à long-terme de l'entreprise ainsi qu'à une anticipation et gestion du changement socialement responsable dans les entreprises multinationales. L'information, la consultation et la participation aux mesures envisagées qui pourraient impacter l'avenir de leur entreprise, de leur travail, de leur emploi et de leur vie est un droit fondamental des travailleurs, qui est ancré dans un large éventail de lois européennes.

Toutefois, l'implication des travailleurs reste, bien trop souvent, une pure formalité et a un impact limité puisque les représentants des travailleurs continuent d'être mis devant le fait accompli, particulièrement dans les cas de restructurations d'entreprise transnationales. Les entreprises multinationales ignorent les frontières nationales et sont de plus en plus en mesure de tirer profit d'un acquis communautaire social et fiscal incohérent ainsi que des lacunes de la législation européenne en matière de droit du travail et des sociétés, les travailleurs sont ainsi mis en concurrence les uns contre les autres au lieu de bénéficier de normes sociales à l'échelle européenne. Le respect des législations européennes, tant dans la lettre que dans l'esprit, n'est pas toujours garanti et les sanctions restent insuffisantes et inefficaces pour être réellement dissuasives.

IndustriAll Europe a insisté à maintes reprises sur le besoin criant d'assurer que les droits des travailleurs à l'information, consultation et participation sont effectifs et d'améliorer la mise en œuvre pratique des lois européennes à ce sujet. Cette nécessité est devenue encore plus pressante au vu des défis de taille auxquels les travailleurs et entreprises de l'industrie européenne sont confrontés : qu'il s'agisse de la transition vers une économie numérique, écologiquement durable et vieillissante ; de la pression toujours croissante d'une mondialisation mal réglementée ; ou encore des incertitudes politiques émanant de la résurgence de courants nationalistes et régionalistes.

En ces temps de turbulences sans précédent, l'inaction de la Commission européenne reste inexplicable. Le retard injustifié de la publication de son évaluation REFIT de la directive sur les CEE (due en juin 2016) ainsi que de son rapport sur l'application du cadre européen de qualité pour l'anticipation du changement et les restructurations (également dû en 2016) empêche d'avancer dans les débats concernant des propositions d'amélioration. Les possibilités que des initiatives significatives soient engagées avant les prochaines élections du Parlement européen (et la nomination d'une nouvelle Commission) s'amenuisent, notamment en raison du fait que le programme de travail 2018 de la Commission passe totalement sous silence la question de l'implication des travailleurs. Le socle européen des droits sociaux tel que proposé n'offre pas plus de salut. Il a une approche restrictive de l'implication des travailleurs (aucune référence n'est faite aux droits à la participation, et des éléments importants de la législation européenne tels que la directive sur le statut de la société européenne sont ignorés) et il ne prévoit aucune initiative législative visant à renforcer les droits existants. Au mieux, la Commission propose de publier un document d'orientation sur la directive CEE. Forte de ses 30 années d'expérience pratique dans le soutien à 560 CEE, industriAll Europe affirme que les lignes directrices et autres « mesures souples » ne suffisent plus et que des améliorations contraignantes légalement sont nécessaires pour que les droits à l'implication des travailleurs émanant de la législation européenne soient effectifs, mis en œuvre et efficaces.

Il n'y a pas d'Europe « plus unie, plus forte et plus démocratique », pour reprendre les mots de M. Juncker, sans démocratie effective sur le lieu de travail.

En conséquence, industriAll Europe presse les institutions de l'UE à agir aussi rapidement que possible pour faire de l'implication des travailleurs dans les décisions stratégiques de l'entreprise un droit effectif, conformément à nos revendications syndicales européennes pour une directive sur les CEE plus robuste (voir [position de la CES adoptée en mars 2017](#)). Par ailleurs, industriAll Europe et ses organisations affiliées appellent les décideurs politiques européens à plaider pour des normes élevées d'implication des travailleurs en Europe et à adopter une conception européenne de la démocratie industrielle qui repose sur une architecture intégrée d'information, de consultation et de représentation des salariés au niveau des conseils d'administration ou de surveillance ([conformément à la position de la CES de 2016](#)). IndustriAll Europe sera particulièrement attentive aux effets potentiels que le « paquet droit des sociétés » que la Commission veut proposer d'ici fin 2017 pourra avoir sur les droits des travailleurs et s'assurera que les droits nationaux et européens à l'information, à la consultation et à la participation soient garantis et renforcés.